

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 juin 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, MARTIN Willy, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à David AUBERT), GARNIER Dominique (pouvoir à Alain BOUYER), OUVREARD Louissette (pouvoir à Laurent FAVREAU), RABAUD Dominique (pouvoir à Alain THIBAUD), RACINEUX Magalie (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), BESSON Nathalie (pouvoir à Nadine CHARTEAU), DELAMURE Joëlle, GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Virginie VANGEON-MAGNIER).

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2023.

Secrétaire de séance : Stéphanie MARTINEAU

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE (Alain THIBAUD)

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de fixer les prix des repas appliqués au restaurant scolaire pour la prochaine année scolaire.

L'évolution des charges est importante de part :

- Une évolution du coût des denrées de 30% entre 2019 et 2022 (dont 23% entre 2021 et 2022)
- Une évolution du coût des fluides de 56% entre 2021 et 2022
- Une évolution des frais de personnel de 13% (le COVID a nécessité une organisation nécessitant davantage d'agents et Jocelyne a maintenu cette organisation- il faut ajouter les arrêts de travail qui ont un coût et la nouvelle loi relative aux indemnités de fin de contrats, ainsi que les 3.5% d'augmentation des rémunérations)

De ce fait, le reste à charge communal a évolué :

- En 2019 il était de 0.896 € par repas
- En 2020 il était de 1.83 €
- En 2021 de 1.011 €
- En 2022 de 1.851 €

Afin de permettre la poursuite du service de qualité (approvisionnement local notamment) et l'accompagnement des enfants dans de bonnes conditions, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Prix du repas	Actuel	Proposé
Dans le cadre du forfait	3.70	4.10
Occasionnel	4.25	4.65
Adultes	6.80	7.20

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune augmentation n'avait été pratiquée entre 2019 et 2022.

Cette proposition d'augmentation ne réjouit personne.

Abstraction faite de l'année 2020, liée au COVID, l'année 2022 est impactée par l'évolution des charges de fluides et d'alimentation.

Ce sont 60 000 € supplémentaires de coût sur l'année 2022.

L'idée n'est pas non plus d'impacter trop lourdement le budget des familles mais si l'enfant prenait son repas à la maison, cela impacterait le budget des familles également.

Il y a une nécessité d'équilibrer le service.

Monsieur le Maire indique par ailleurs, qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'augmentation des tarifs de location de la salle des Acacias pour couvrir les augmentations de charges.

Concernant le restaurant scolaire

Madame MARTINEAU indique que chaque foyer est contraint par les augmentations successives. Les communes ont toujours un temps de retard car l'on doit faire un bilan sur une année scolaire. L'idée est de continuer à accompagner les familles mais la commune ne peut pas porter seule ces augmentations de charges.

Malgré cette augmentation la commune porte toujours 50% du reste à charge.

Monsieur le Maire indique que ces charges portent uniquement sur les charges de fonctionnement. Les coûts d'investissement ne sont pas répercutés sur les prix du repas.

Les autres maires de l'agglomération engagent cette même réflexion et envisagent d'augmenter les tarifs.

Le département va décider d'une augmentation également dans les collèges.

Monsieur BOISDRON indique que ce n'est pas un pourcentage mais un montant ce qui impacte moins lourdement le montant des repas adultes.

La commune applique le même montant sur tous les tarifs. La commune demande à ce que chacun supporte de la même manière le reste à charge communal.

Il a été demandé à la directrice de ne pas revenir sur la qualité des repas et de l'encadrement. (la prise en charge des tous petits nécessite du temps pour les agents).

Madame MARTINEAU incite les élus à se rendre sur place pour mesurer le besoin d'encadrement.

Monsieur THIBAUD revient sur le prix des denrées alimentaires dont on ne connaît pas l'évolution.

Monsieur MARTIN indique que c'est le choix de la commune de répercuter ou pas les coûts. Madame THAREAU-GUEYE demande si le calcul a été fait de l'impact sur les familles.

Monsieur le Maire indique que cela représente 60 € à l'année soit 6 € par mois en moyenne.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés par 23 voix pour, 2 contre (Willy MARTIN et Isabelle THAREAU-GUEYE) et 1 abstention (Frédéric BOISDRON)

2-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT -RESTRUCTURATION ROUTE DE BEAULIEU (Laurent FAVREAU)

Une mission d'étude de restructuration de la route de Beaulieu a été confiée à Géouest. Le principe est d'envisager une circulation apaisée et sécurisée pour les différents usagers, à l'image de ce qui a été fait sur la rue du Stade.

Les études sont éligibles au soutien financier du Département de la Vendée. Il est donc proposé de solliciter ce financement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

3-SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE (Laurent FAVREAU)

Le budget primitif est en équilibre au regard des prévisions des dépenses et de recettes. Toutefois ces différentes réalisations ne sont pas linéaires dans l'année et les phases de dépenses précèdent les recettes. Les subventions sont en effet sollicitées à l'achèvement des travaux.

De ce fait la commune peut être confrontée à des manques ponctuels de trésorerie.

Il est donc proposé de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 700 000 € pour une durée de 1 an.

L'offre du Crédit Agricole est la suivante :

-taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.58% de marge (pour information en avril taux de 3.75%)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole.

4-INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE (Laurent FAVREAU)

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal décide de maintenir les interventions musique et danse en milieu scolaire, à sa charge financière, mais avec le soutien organisationnel du Département, et ce à raison de deux créneaux horaires de 8 h par école élémentaire.

Compte-tenu de l'intérêt de cette action pour les élèves, il est proposé de la reconduire selon les mêmes modalités pour l'année scolaire 2023-2024.

Le nombre d'heures d'interventions est de 32. Le coût pour la collectivité est de 1 400 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ce dispositif.

5-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC GRDF (Laurent FAVREAU)

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

GRDF doit à ce titre verser 156 € à la collectivité.

Afin de permettre l'encaissement de cette somme il est nécessaire de délibérer.

Madame THAREAU-GUEYE s'interroge sur la nécessité de délibérer au regard du montant.

Le Conseil Municipal valide cette redevance à l'unanimité.

6-CONVENTION SAPL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE VERTE (Laurent FAVREAU)

Le projet de renaturation de la zone verte a été présenté lors d'un précédent conseil municipal.

Il ne s'agissait à ce stade que d'un schéma d'intention.

Il convient donc maintenant de désigner un bureau d'études afin d'entrer en phase opérationnelle et de définir précisément les aménagements afin d'envisager ensuite la phase travaux.

La commune étant actionnaire de l'Agence de Service aux Collectivités Locales, il est proposé de confier cette mission à la SAPL et d'approuver la convention présentée.

Monsieur le Maire indique que la SAPL a renforcé ses équipes en bureau d'études ce qui permet l'accompagnement des collectivités en phase opérationnelle.

Monsieur MARTIN indique que le projet ne leur convient pas.

Monsieur GRACINEAU s'interroge car l'idée est de réfléchir.

Monsieur MARTIN indique que l'investissement pourrait être mis sur d'autres équipements qui en auraient besoin.

Le Conseil Municipal valide la convention avec la SAPL par 24 voix pour et 2 abstentions (Willy MARTIN et Isabelle THAREAU-GUEYE).

7-DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF (Alain THIBAUD)

Lors du vote du budget primitif, il a été inscrit 164 472 € à l'opération « matériel ».

Toutefois, il est nécessaire de revoir le montant de cette enveloppe du fait de dépenses non prévues :

-renouvellement de tableaux interactifs aux écoles suite à de nombreuses pannes (5 753 €)

- sonorisation de la salle de conseil et doublement du système de projection en lien avec le nouveau mobilier.

-remplacement d'auto-laveuses en panne et dont le montant des réparations incite au renouvellement du matériel.

Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Opération « matériel »

Dépenses 20 000 €

Opération « voirie »

Dépenses - 20 000 €

Le Conseil Municipal valide ces modifications à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

1-AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE (Laurent FAVREAU)

Un agent technique est actuellement employé sur la base de 17.50h hebdomadaires.

Toutefois, au regard de la répartition des missions suite à des départs d'agents, son temps de travail récurrent est de 28h hebdomadaires.

Afin de régulariser cette situation et en accord avec l'agent concerné, il est proposé d'augmenter le temps de travail afférent à cet emploi à raison de 0.80% d'un temps complet, à compter du 1er juillet 2023.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

1-MAITRISE D'ŒUVRE VENDEE HABITAT PARCOURS DE VIE (Laurent FAVREAU)

Comme présenté au cours des différentes réunions, Monsieur le Maire a pris contact avec Vendée Habitat, Office Public de l'Habitat de Vendée, afin d'envisager un projet de construction de logements

adaptés aux séniors et de l'habitat inclusif, sur les parcelles cadastrées AI 83-87-90P-99-109-119-121-122-123-265 et 289.

Il est proposé :

- De confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage du programme de construction
- D'autoriser à Vendée Habitat l'accès aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,
- De solliciter les aides du Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA) pour en faire bénéficier Vendée Habitat au titre des études, des travaux et du foncier lorsque les dépenses sont éligibles.

Madame THAREAU-GUEYE précise qu'elle trouve le projet et ses objectifs très intéressants, mais juge la densification trop importante : 95 logements

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre du projet à Vendée Habitat par 26 voix pour et 2 abstentions (Isabelle THAREAU-GUEYE et Willy MARTIN).

2- ARRET DE PROJET DE PLU (Laurent FAVREAU)

Avant de soumettre le projet de PLU, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'arrêt de projet du PLU.

Ce document a été présenté aux personnes publiques associées le 1^{er} juin, et à la commission urbanisme du 5 juin.

Ce document sera soumis au conseil communautaire le 15 juin.

L'enquête publique se déroulera en octobre-novembre.

Il est proposé de procéder à l'arrêt du projet de PLU.

Monsieur le Maire indique que certaines surfaces avaient été fléchées mais consommaient de la terre agricole. Il a donc été demandé de rechercher toutes les potentialités de densification du territoire pour diminuer la consommation foncière tout en permettant d'atteindre les 350 logements. L'idée était d'examiner les demandes émanant des Venansaltais qui souhaitaient classer leur terrain constructible.

Le projet était d'exposer cette étude à la Préfecture. Mais la loi a changé et s'est imposée la règle des 30 logements à l'hectare pour Venansault. De ce fait il a fallu modifier le nombre de logements à l'hectare sur les secteurs en enveloppe urbaine. Cela suffit donc pour produire les logements attendus.

De ce fait tous les terrains au niveau des villages ne peuvent être classés constructibles car il n'y a pas besoin de ces secteurs pour produire le nombre de logements attendus.

La commune avait le droit de consommer 10.73 hectares. Les projections respectent ce pourcentage.

Il n'y a pas de nouvelles OAP. Seuls les périmètres ont été adaptés au regard des potentiels d'acquisition.

Seule une OAP « activités économiques » a été prévue route de Landeronde pour l'extension de la zone de la Garlière. L'extension de la Zone de la France est imposée par la Préfecture pour permettre la relocalisation de l'entreprise TRICHET pour résoudre un problème de nuisances et de réglementation sécurité incendie.

La densité nous est imposée par les services de l'Etat et toutes les communes sont soumises à la même contrainte.

Monsieur le Maire indique que cela risque de générer des soucis de voisinage, mais il se doit de respecter les règles imposées par le gouvernement.

Le nombre de logements de 394 est un objectif, mais ils ne seront pas nécessairement tous réalisables au regard des problématiques d'acquisition foncière qui pourraient se présenter.

Pendant la période de consultation des PPA le PLU n'est pas communicable.

Il sera mis à disposition du public par la suite pendant la phase d'enquête publique.

Madame THAREAU-GUEYE demande comment l'objectif du nombre d'habitants a été fixé car elle le trouve élevé et ambitieux.

Monsieur le Maire indique que 35 nouvelles constructions par an ce n'est pas un rythme élevé au regard des demandes d'habitat, des problématiques de logements des salariés. L'idée est de pouvoir loger les demandeurs dans un rayon proche des bassins d'emploi, en phase avec le bilan carbone, et donc de limiter les déplacements.

Les taxes générées par les constructions nous permettent d'assumer les charges de fonctionnement.

Le potentiel fiscal permet de voir l'avenir plus sereinement face aux projets engagés ou envisagés.

De plus cet objectif peut être atteint sans impacter le monde agricole et les milieux naturels.

Monsieur le Maire ajoute que les objectifs de densité sont imposés par l'Etat pour répondre aux besoins de production de logements.

L'évolution de la société nous impose de nouvelles formes d'urbanisation et de densification.

Monsieur le Maire indique que les terrains de 300m² suffisent aux jeunes couples au regard des budgets qui peuvent être consacrés aux constructions.

Les architectes vont devoir revoir leurs formes urbaines.

Madame MARTINEAU ajoute que nous ne sommes pas habitués à cette densification, mais les architectes pratiquent déjà cette densification en milieu urbain. Les mentalités évoluent.

Madame THAREAU-GUEYE rappelle les deux objectifs de maintenir le cadre paysager et le développement durable.

Monsieur le Maire prend l'exemple du Plessis et insiste sur les zones naturelles qui sont préservées de l'urbanisation au cœur même des lotissements.

Le fait de préserver ces espaces naturels implique de densifier davantage sur les espaces urbanisables. Une trame verte est préservée. Il y aura des grands espaces naturels communs, plutôt que des espaces verts individuels

Monsieur BOISDRON revient sur la densification verticale dans les zones d'activités.

Madame ROBLES indique qu'il n'y a pas de hauteur maximale car les besoins ne sont pas les mêmes pour tous les artisans. Un travail est fait avec les industriels sur la requalification des espaces sur la mise en commun de services (tri des déchets), des espaces de stationnements, pour permettre de réduire les coûts et surfaces consommées.

Il s'agira d'inciter les industriels en partenariat avec ORYON, et l'association « rupture ».

Monsieur le Maire indique qu'il peut y avoir une incitation financière pour les entreprises qui accepteront de construire des espaces partagés.

Monsieur GRACINEAU évoque l'idée des parkings souterrains. Monsieur le Maire indique que l'aérien est moins coûteux que le souterrain.

Monsieur MARTIN revient sur les taxes que cela va générer pour la commune et ajoute que cela va entraîner également des charges pour les services, notamment pour l'entretien des équipements.

Monsieur le Maire indique que les communes se développent grâce à l'urbanisation. Une commune ne peut pas fonctionner sans évolution : quel avenir pour les écoles, les associations si l'on n'accueille pas de nouveaux habitants. L'évolution de l'urbanisation est envisagée de façon plutôt modérée et raisonnée avec un rythme de 35 logements par an.

Il est au moins nécessaire de pouvoir loger les jeunes de la commune.

Madame THAREAU-GUEYE demande quel est le nombre de logements vacants.

Monsieur le Maire indique qu'il y en a seulement 5.

Monsieur BOISDRON demande s'il n'est pas possible d'inciter les propriétaires de grands logements à diviser leur maison.

Monsieur le Maire indique que cela se pratique mais cela reste à la marge.

Monsieur GRACINEAU demande si des aides sont mises en place pour aider les communes à la production de logements. L'Etat nous impose, mais nous aide-t-il ?

Monsieur le Maire indique que l'agglomération accompagne via l'ANAH sur certaines typologies de logements et les enveloppes attribuées ne sont pas proportionnelles à l'effort que les communes doivent produire.

L'idée est donc d'aller solliciter les bailleurs et les aménageurs mais avec le risque de devoir accompagner par une participation financière de la commune.

Les aménageurs réalisent une projection financière sur le projet et reviennent vers la commune pour l'équilibre si besoin.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêt de projet du Plu par 24 voix pour et 2 abstentions (Isabelle THAREAU-GUEYE et Willy MARTIN).

Prochain conseil municipal : 4 juillet

Forum des associations le 17 juin

Monsieur le Maire indique que très bonne journée le samedi 3 juin à Rencontrons nous. EN 2024 ce sera le 1^{er} juin

